

**Mémoire concernant le
“Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine
d'apatite du Lac à Paul au Saguenay—Lac-Saint-
Jean”**

Préparé par :

**Charles Larouche et Alain Larouche,
résidents de Saint-Fulgence**

et

**copropriétaires d'un terrain privé convoité par Arianne Phosphate
pour le chemin d'accès au sud de la route 172**

Date : 21 mai 2015

1. Intérêt pour ce projet.

Ce projet nous interpelle profondément, car en plus d'être résidents de Saint-Fulgence, nous sommes directement impactés par le fait que le promoteur désire acquérir notre terrain privé, situé à Ste-Rose-Du-Nord.

En effet, le tracé projeté par Arianne Phosphate au sud de la route 172 passe directement sur notre terrain boisé (au moment d'écrire ces lignes, nous n'avions pas encore d'entente avec Arianne Phosphate).

Cela dit, avant d'exprimer nos préoccupations, nous tenons à affirmer d'entrée de jeu que ce projet, dans sa vision globale, nous semble très intéressant pour le développement économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des municipalités de Ste-Rose-du-Nord et de St-Fulgence.

Bien évidemment que dans un projet et d'une telle envergure, il y a des impacts sociaux et environnementaux. Cela est inévitable et nous sommes aux premières loges pour le constater.

Mais comme le disait Jean-Martin Aussant, ex-chef du parti politique Option Nationale :

“ Le capitalisme, bien encadré par un système légal et réglementaire, c'est le meilleur des systèmes. ”

Nous partageons totalement cette opinion et c'est pourquoi nous faisons entièrement confiance aux instances gouvernementales en place, incluant évidemment le processus d'audience publique à laquelle nous participons présentement.

Du même souffle, nous profitons de cette tribune qui nous est offerte, pour rappeler à nos élus qu'il est de leur devoir de prendre en considération de façon TRÈS SÉRIEUSE, les éventuelles recommandations du BAPE.

2. Préoccupation par rapport au projet

Le promoteur a fait le choix d'exclure des audiences publiques sur l'environnement, toute la partie de l'infrastructure maritime. Ce choix peut se justifier, mais cela implique pour nous citoyens, un effort additionnel afin de comprendre et assembler tous les morceaux du casse-tête.

Et lorsqu'il y a des contradictions entre les parties prenantes au projet, il est de notre devoir de porter cela à l'attention des commissaires.

C'est exactement l'objet de notre mémoire.

Au sujet du terminal maritime, M. Jean-Sébastien David, chef de l'exploitation d'Arianne Phosphate affirmait le 24 novembre 2014 dans le journal Le Quotidien (ref: Annexe A) :

*“Nous construirons une infrastructure qui sera exploitée par Port Saguenay et qui constituera une extension des installations portuaires. Le projet nous permettra de transborder 3 millions de tonnes métriques de concentré de phosphate. Il y a de l'espace pour ajouter **d'autres utilisateurs si de nouveaux projets se développent** et ont besoin de capacités transbordement”.*

En date d'aujourd'hui, sur le site de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, il est écrit dans la section “À propos du projet” (ref: Annexe B):

*“L'administration portuaire du Saguenay propose la construction et l'exploitation d'un nouveau terminal portuaire **multiusagers** afin de desservir la rive nord de la rivière Saguenay à la hauteur de la municipalité de Ste-Rose-du-Nord, située à environ 45 kilomètres de la ville de Saguenay. Il est prévu d'installer un quai, un chargeur de navires, des silos, des systèmes de manutention de concentré et des bâtiments connexes. Un chemin d'accès au quai de 1 à 1,5 kilomètre devra être construit.”*

À noter que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ne mentionne aucunement qui sera le propriétaire du chemin d'accès vers ce terminal maritime et surtout, qui le contrôlera.

Finalement, lors de la séance d'audience tenue le 28 avril dernier à Saguenay, dans un échange entre la présidente de la commission Mme Anne-Marie Parent et M. Éric Arsenault, porte-parole d'Arianne Phosphate ,

M. Arsenault affirmait (ref: Annexe C):

“ Je veux juste préciser aussi que la route au sud de la 172 sera **une route privée**, [...] dont l'accès sera **contrôlé aussi** et sera utilisée **exclusivement pour nos camions.**”

En résumé, selon les dires d'Arianne Phosphate et Port Saguenay, on parle ici d'une infrastructure maritime - publique - multiusagers, pouvant éventuellement accueillir d'autres utilisateurs si de nouveaux projets se développent... mais dont LE SEUL ACCÈS à cette même infrastructure sera privé et sous le contrôle exclusif d'Arianne Phosphate.

Il s'agit là pour nous d'une incohérence qui frappe l'imaginaire.

C'est comme si un promoteur immobilier, proposait au gouvernement fédéral de construire à ses frais un aéroport public et multiusagers... mais que ce même promoteur exigeait que toutes les pistes d'atterrissage liées à cet aéroport public soient privées, et sous son contrôle exclusif. Dans un tel cas, tout le monde verrait qu'il s'agit d'une situation intenable. Et bien nous vivons exactement la même situation avec le chemin d'accès au sud de la route 172.

3. Éléments de ce projet devant être modifiés

Nous croyons fermement que dans l'intérêt public et de la notion de port maritime multiusagers, telle que promulguée par Port Saguenay et avec laquelle nous adhérons totalement, Ariane Phosphate doit s'engager à rétrocéder la totalité du chemin d'accès au sud de la 172, soit à Port Saguenay, soit à la municipalité de Ste-Rose-Du-Nord soit à la MRC... bref à n'importe quelle instance publique qui elle, aura des comptes à rendre à la population sur une utilisation optimale de ce chemin stratégique.

Nous croyons qu'en aucun cas, Ariane Phosphate (ou son futur acquéreur, qui sera peut-être canadien ou indien ou chinois, qui sait ?) ne devrait avoir un pouvoir décisionnel sur l'accès à ce futur port multiusagers.

De notre point de vue de propriétaire de terrain privé, ce projet nous impacte grandement. Nous souhaitons la conclusion d'une entente de gré à gré avec le promoteur. Et si nous devons subir une dépossession forcée de notre terrain, alors soit... ainsi va la loi. Mais dans tous les cas, ce chemin d'accès ne devrait jamais être sous le contrôle d'un promoteur privé, qui par définition, a des intérêts extrêmement privés.

Ce chemin d'accès stratégique au sud de la route 172 doit être sous le contrôle d'une instance publique. Cela est primordial si nous ne voulons pas nous retrouver prochainement dans la situation suivante :

- un nouveau projet minier,
- un nouveau promoteur,
- et une nouvelle demande pour un autre port maritime sur la rive nord du Saguenay.

Charles Larouche
Alain Larouche

Annexe A : Journal Le Quotidien, 24 novembre 2014

24 novembre 2014 | Le Quotidien | LOUIS TREMBLAY ltremblay@lequotidien.com

Arianne dépose son projet au fédéral

Zoom Signets Partager Imprimer Écouter Traduire

On se concentre sur la recherche de financement pour notre projet de mine que l'on espère en exploitation pour 2017. Les coûts sont toujours de l'ordre de 1,1 G\$ incluant le quai et la route. C'est vrai que nous sommes dans une période difficile pour lever du financement pour un projet minier, mais nous sommes confiants. »
— Jean-Sébastien David

CHICOUTIMI — Le projet minier d'Arianne Phosphate va franchir une autre étape importante, dans quelques semaines, alors que Ports Saguenay déposera au Bureau des grands projets du gouvernement canadien l'avis de projet pour la construction d'une desserte maritime à l'est de l'Anse-à-Pelletier sur le territoire de Sainte-Rose-du-Nord.



Arianne dépose son projet au fédéral

L'entreprise a entre les mains les plans et devis de l'infrastructure qui sera érigée entre la route 172 et le quai à construire en bordure du Saguenay. Il s'agit du site de transbordement et d'entreposage du concentré, d'un convoyeur et du quai où les bateaux seront chargés.

« Nous sommes à la rédaction finale de l'avis de projet qui sera transmis au gouvernement fédéral. Un avis est envoyé au bureau des projets majeurs ainsi qu'aux ministères concernés », indique le chef de l'exploitation de la minière, Jean-Sébastien David.

« Nous construisons une infrastructure qui sera exploitée par Ports Saguenay et qui constituera une extension des installations portuaires. Le projet nous permettra de transborder 3 millions de tonnes métriques de concentré de phosphate. Il y a de l'espace pour ajouter d'autres utilisateurs si de nouveaux projets se développent et ont besoin de capacités de transbordement, mais en premier lieu, nous travaillons en fonction de nos besoins pour l'expédition de notre concentré. »

Le processus d'évaluation environnemental fédéral est différent de celui du ministère de l'Environnement du Québec. Il comporte un certain nombre de critères déterminant le niveau des études et leur importance en fonction de la nature des travaux à réaliser. À titre d'exemple, les paniers d'études diffèrent selon les quantités de matériel excavé dans l'eau quand il est question d'un port de mer.

Le promoteur considère que son projet n'a pas encore pris de retard sur les échéanciers même si le délai est légèrement plus long en ce qui concerne l'étude d'impact qui sera soumise à la consultation publique pour le site minier et le réseau routier de transport. « Nous avons rencontré le ministère de l'Environnement la semaine dernière afin de bien comprendre les questions additionnelles soulevées auxquelles nous allons répondre. On espère qu'il s'agira des dernières questions afin d'obtenir notre avis de recevabilité », précise le chef de l'exploitation.

Transformation du concentré

Arianne Phosphate déposera devant le BAPE un projet additionnel de transformation du concentré en engrais chimique au Québec. Jean-Sébastien David souhaite ainsi devancer les questions et ne se fait pas d'illusion pour un tel projet qui nécessiterait 1,9 G\$ d'investissement, sans compter le problème de l'acceptabilité sociale puisqu'il s'agit d'un complexe de traitement de produits chimiques très lourd.

« On se concentre sur la recherche de financement pour notre projet de mine que l'on espère en exploitation pour 2017. Les coûts sont toujours de l'ordre de 1,1 G\$ incluant le quai et la route. C'est vrai que nous sommes dans une période difficile pour lever du financement pour un projet minier, mais nous sommes confiants. »

Jean-Sébastien David souligne qu'au début de la crise entre l'Ukraine et la Russie, le téléphone s'est mis à sonner dans les

bureaux de la rue Racine et des transformateurs de phosphore de qualité alimentaire étaient déjà à la recherche de nouveaux fournisseurs. La Russie, qui produit 4 millions de tonnes métriques de phosphore de qualité alimentaire, est le principal concurrent d'Arianne Phosphate.

« Le phosphore est une commodité qui n'est pas dans le même groupe que les métaux. Les prix n'ont pas fluctué de façon aussi importante que le fer et sont relativement stables. Nous avons fait une étude de faisabilité avec un prix moyen de 137 \$ US. La Caisse de dépôt et placement du Québec arrive à 135 \$ la tonne métrique à long terme. Le prix est en ce moment de 120 \$ la tonne, selon l'indice de Casablanca qui sert de référence pour le marché mondial. Il s'agit d'un prix qui ne tient pas compte des primes pour la qualité du produit », reprend le patron de la minière.



Nonobstant les prix et le climat d'incertitude qui rend les investisseurs frileux, Jean-Sébastien David affirme que la fenêtre est excellente pour lancer le projet du lac à Paul. Avec la fermeture de deux mines en Amérique du Nord à court terme, le déficit en concentré sera de l'ordre de 4,5 millions de tonnes métriques par année pour les fabricants d'engrais chimiques et autres produits nécessitant du phosphore.

Annexe B: Site de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Agence canadienne d'évaluation
environnementale

Canada

Recherche

Évaluations environnementales · Participer · Lois et règlements · Ressources et publications

Accueil > Registre > Projet Terminal maritime en rive nord du Saguenay

Registre canadien d'évaluation environnementale

À propos du Registre
Parcourir les projets
Recherche par mots-clés
Recherche avancée
Conseils de recherche
FAQ

Archives canadiennes des évaluations environnementales

Recherche par mots-clés
Recherche avancée
Examens préalables types archivés
Évaluations environnementales
commencées en vertu de Loi canadienne
sur l'évaluation environnementale
antérieure (avant le 6 juillet 2012)

Projets relevant de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Projets en cours
Projets achevés

Projet Terminal maritime en rive nord du Saguenay

Ste-Rose-du-Nord (Québec)
Numéro de référence : 80103
Autorité responsable fédérale : Agence canadienne d'évaluation environnementale
Promoteur : Administration portuaire du Saguenay
Type d'évaluation environnementale : Évaluation environnementale à être déterminée
Statut : Projet à l'étude

Dernière mise à jour

20 mai 2015 - La période de consultation publique sur le projet et les effets environnementaux négatifs qu'il est susceptible d'entraîner est terminée. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale examine les commentaires reçus, qui l'aideront à décider si une évaluation environnementale est requise pour le projet désigné. Un avis de la décision de l'Agence sera publié sur son site Web au plus tard le 11 juin 2015.

À propos du projet

L'Administration portuaire du Saguenay propose la construction et l'exploitation d'un nouveau terminal portuaire multisagers afin de desservir la rive nord de la rivière Saguenay à la hauteur de la municipalité de Ste-Rose-du-Nord, située à environ 45 kilomètres de la ville de Saguenay. Il est prévu d'installer un quai, un chargeur de navires, des silos, des systèmes de manutention de concentré et des bâtiments connexes. Un chemin d'accès au quai de 1 à 1,5 kilomètre devra être construit. La capacité d'accostage du quai serait conçue pour accueillir des vraquiers d'un minimum de 50 000 tonnes de port en lourd.



Annexe C : Séance d'audience tenue le 28 avril 2015 en soirée à Saguenay

3455

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Comme on disait, madame la Présidente, beaucoup de simulations visuelles ont été faites pour le sud de la 172, il y en a plusieurs déjà qui sont dans l'étude d'impact à la quatrième série de questions, qui nous ont été demandées par le ministère.

3460

On a continué à en faire d'autres encore après pour valider certaines choses.

Je veux juste préciser aussi que la route au sud de la 172 sera une route privée, contrairement à tout le reste qui est une route publique dont l'accès sera contrôlé aussi et sera utilisée exclusivement pour nos camions.

3465

PAR LA PRÉSIDENTE :

En attendant, elle se trouve à être située sur des terrains privés ou des terrains publics?

3470

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

C'est des terrains privés. Donc pour tous ces terrains, nous avons des options d'achat, Ariane Phosphate a des options d'achat sauf un, c'est encore le cas, qui est toujours en négociations, on est optimiste. Donc tous les terrains sont sous options, je pense qu'il y en a dix (10) ou onze (11) sous options.

3475

FIN DU DOCUMENT